



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 AVRIL 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉE LE 05 AVRIL 2024

### N° 04/2024/14 – Désignation des délégués appelés à siéger au sein des nouvelles commissions intercommunales de la CCTVI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose les noms suivants :

Commission	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Actions sociales	Philippe REAL	Saadia VERNEAU
Enfance jeunesse	Sophie BUSSEREAU	Wilfrid LÉBOUC
Moyens généraux	Dominique LELIEVRE	Ludovic LENOIRE
GEMAPI - déchets	Colette JOUET	Philippe REAL
Développement économique – hydrogène	Ludovic LENOIRE	Michel ALLARD
Tourisme	Laure OBERT	Sylviane DUBOIS
Transition écologique – économie circulaire – agriculture	Michel ALLARD	Ludovic LENOIRE
Aménagement – urbanisme – habitat	Anne-Marie LEMESLE	Dominique LELIEVRE
Bâtiments et infrastructures	Sylvain TABARY	Michel ALLARD
Eau et assainissement	Roger BOYER	Nicolas PERREAU
Transport - Mobilités	Sophie BUSSEREAU	Laure OBERT
Culture	Sylviane DUBOIS	Wilfrid LÉBOUC
Sports	Ludovic LENOIRE	Sylvain TABARY

### N° 04/2024/15 – Délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'ordonnateur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire la délégation supplémentaire suivante :

- admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 €.

### N° 04/2024/16 – Adhésion de la commune de la Tour-St-Gelin au Syndicat Cavités 37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'adhésion de la commune de LA TOUR ST GELIN au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

**N° 04/2024/17 – Vote des taux de la fiscalité directe locale – fixation des taux d'imposition pour l'année 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les taux d'imposition communaux proposés pour 2024 et charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux :

- TH : 13,93 % (pas d'augmentation)
- TFB : 38,37 % (+ 0,5 %)
- TFPNB : 49,77 % (+ 0,5 %)

**N° 04/2024/18 – Convention entre le Département d'Indre-et-Loire et la Commune de Rivarennnes relative à la réalisation des travaux de renouvellement de la couche de roulement sur une section de la Route Départementale 139, en agglomération**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe de la convention à signer entre la Commune et le Département,
- autorise Madame le Maire à signer la convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N° 04/2024/19 – Demande de subvention de la mini-entreprise du collège Balzac d'Azay-le-Rideau**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité cette demande de subvention.

Le Maire,



Agnès BUREAU

